

paix de la victoire, restitués à la liberté aujourd'hui volontairement enchaînée de nos opinions, nous nous rappellerons avec fierté ces jours tragiques — car ils nous auront faits plus vaillants et meilleurs." La déclaration du gouvernement français a produit une profonde impression en France et chez les nations alliées.

Cette session extraordinaire n'a duré que deux jours. A l'unanimité, les Chambres ont voté les demandes de crédits présentées par M. Ribot, le ministre des finances; ils s'élevaient à un chiffre de huit milliards et demi. Des projets de loi, relatifs à la naturalisation et à l'interdiction des relations commerciales avec les sujets des puissances ennemies, ont été adoptés de la même manière. Détail significatif, des enquêtes parlementaires instituées contre les élections de députés catholiques, MM. Groussau et de Castelnau, ont été abandonnées spontanément par leurs concurrents, et ces élections ont été validées aux applaudissements de toute la Chambre. A l'unanimité, toujours, le parlement a décrété l'ajournement, jusqu'à la fin des hostilités, des élections législatives, départementales et communales. Le 24 janvier au soir, tout était terminé, et le premier ministre lisait le décret de clôture de la deuxième session extraordinaire de 1914.

Le 12 janvier courant, le parlement s'est réuni de droit en session ordinaire, pour élire son bureau et fixer son ordre du jour.

\* \* \*

Sans entrer dans les détails, que la presse quotidienne a fournis surabondamment au public, nous devons signaler ici le terrible tremblement de terre qui s'est fait sentir en Italie, et qui a causé tant de ravages. La zone spécialement éprouvée est celle qui s'étend de Naples à Ferrare à travers la pé-